

La politique d'animation de la vie sociale

Faciliter l'insertion et la cohésion sociale sur les territoires

L'animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale est un ensemble d'interventions sociales qui s'appuient sur des équipements de proximité, principalement des centres sociaux mais également des petites structures d'animation locale. Leur action se fonde sur une démarche globale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Ce sont des lieux-ressources et des plateformes de services et activités à finalités sociales et éducatives qui favorisent la mise en œuvre des initiatives locales ; ils sont accessibles à l'ensemble des familles et de la population.

« Le projet d'animation globale » en est la clé de voûte. Etabli en fonction des problématiques sociales et des ressources disponibles, le projet d'animation globale traduit concrètement les finalités de socialisation, d'insertion sociale, de développement de la citoyenneté et de cohésion sociale ; il privilégie des axes d'interventions (thématiques, publics cibles) dans lesquels s'inscrivent des actions d'accompagnement individuel ou des actions collectives.

- **Les centres sociaux**

L'action des centres sociaux est explicitée dans le projet d'animation globale et se concrétise dans un « enchevêtrement » de services, d'activités, de grands projets.

Cette action se fonde sur le principe de participation des habitants-usagers et sur la mise en synergie des différents types d'acteurs, les institutionnels financeurs, les professionnels de l'intervention sociale et les bénévoles. Il s'agit d'une démarche de développement social local qui, par ailleurs, permet l'adaptation des politiques publiques au plus près des besoins et des configurations des territoires.

Les centres sociaux sont reconnus et appréciés des collectivités territoriales et des services de l'Etat qui les ont souvent utilisés comme structures expérimentatrices d'opérations lancées au niveau central. Ils sont également reconnus pour leur fonction de médiateur sur les territoires (pour mémoire, rôle des centres sociaux lors des mouvements de banlieues de l'automne 2005).



- **Les petites structures « d'animation locale »**

Les petites structures de proximité sont implantées dans des zones faiblement équipées ou éloignées des pôles d'activités sur lesquelles existe une forte demande sociale concernant les besoins des familles, des enfants et des jeunes. Leur action contribue au développement des solidarités de voisinage, des relations entre générations, et se concrétise par des activités très diverses.

Le rôle central de la branche Famille

Très tôt, les caisses d'Allocations familiales ont joué un rôle déterminant pour le secteur. Dès 1952,¹ les caisses ont été encouragées à participer à la création des centres sociaux.

La branche Famille est l'institution de référence qui, en accord avec le ministère de tutelle, détermine les critères d'agrément, de fonctionnement et de financement de ces équipements. Ces critères sont explicités dans un corpus de circulaires et lettres circulaires².

L'agrément délivré par les caisses d'Allocations familiales, tant pour les centres sociaux que pour les projets « animation locale », constitue une garantie de qualité qui, outre le financement institutionnel, entraîne d'une part, l'engagement financier des autres partenaires, et d'autre part, le développement de synergies des acteurs de terrain.

La Cnaf et le réseau des Caf sont le garant du bon fonctionnement de cet « édifice » : la neutralité institutionnelle, les valeurs de référence sont des facteurs de cohésion avec les partenaires et de cohérence sur l'ensemble du territoire.

En 2010, 2700 structures ont été soutenues financièrement (2100 centres sociaux et 600 projets d'animation locale), ce qui représente près de 250 millions d'euros soit 6,05 % des dépenses d'action sociale de la branche Famille. Ce volume financier couvre à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement mais aussi les postes de conseillers techniques Caf qui assurent un travail d'ingénierie sociale auprès des gestionnaires.

La dynamique de l'animation globale favorise le changement social

Le plus souvent c'est par le biais d'une activité utile à titre individuel (jeunes, adultes, enfants, « parent », seniors, demandeurs d'emploi, etc.) que les personnes entrent dans la dynamique collective du projet d'animation globale. La participation à une activité permet de rebondir vers d'autres actions proposées concomitamment.

Le principe de participation des habitants favorise la rupture avec les pratiques d'assistantat et facilite l'apprentissage et la prise de responsabilité dans les activités ou dans les instances de gouvernance (conseil d'administration, conseil de maison, etc.)

La complémentarité permanente de services, d'activités, d'accompagnements individuels et d'intégration dans des actions collectives, correspond à toutes les dimensions des besoins sociaux

¹ Circulaire n°147 bis du 22 décembre 1952

² Circulaire Cnaf n°32-71 du 2 juillet 1971, n°37-79 du 20 mars 1979, la lettre Cnaf n°6867 du 28 septembre 1981, Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986, Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995, lettres circulaire Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999, Circulaire n°07-2002 du 31 janvier 2002.

et favorise l'épanouissement des personnes, en particulier les plus fragilisées. Les individus peuvent se réaliser et réaliser des projets dans un respect mutuel. La dynamique de ces structures permet de donner une place à chacun, contribuant à la valorisation des talents. Sur la durée, parfois des années, les structures d'animation sociale accompagnent des parcours complets d'insertion dans la société.

Implantées sur des territoires faiblement pourvus d'équipements sociaux, ces structures constituent des éléments de réponses permettant aux familles de trouver des solutions à certains besoins de services et les moyens d'une meilleure intégration dans la vie collective.

Ces équipements de proximité créent des rythmes de vie sociale sur leur territoire d'implantation ; ce sont ces structures qui proposent et organisent les temps festifs, carnaval, fête de la musique, fête de fin du ramadan, fête du quartier, halloween, fête de Noël, etc. Ces temps forts sont réalisés à la demande et avec la participation active des habitants (spectacle, déguisements, confection de repas, etc).

Enfin il convient de noter la fonction de médiateur de ces structures. En effet, la diversité des intervenants permet de restaurer ou d'instaurer des rapports sociaux différents. Le climat de confiance entre les personnes (professionnels, bénévoles et usagers – habitants) aide à faire face aux épisodes mouvementés d'incivilité, parfois violents, de la vie des territoires : mouvements des banlieues de 2005, « bande de jeunes » qui agressent des plus petits, etc. La structure et ses membres les plus actifs jouent alors le rôle de médiateur et permettent l'instauration d'un dialogue, source d'apaisement.

Grâce à la transversalité du projet social, les structures de l'animation sociale sont des lieux inter-générationnels et de « mixité » sociale et culturelle. Elles participent « naturellement » à la lutte contre les discriminations.

C'est dans le maillage de réponses à des besoins individuels et d'actions destinées au « collectif » dans un souci de « mieux vivre ensemble », dans le « mélange » d'accompagnement social, d'épisodes douloureux et de moments festifs, qu'émerge la dynamique collective, facteur de cohésion sociale dans les territoires.

Dans une société aux repères sociaux « mouvants », face au repli communautaire, à l'isolement, l'animation de la vie sociale répond à des enjeux sociaux forts et participe à la lutte contre la fracture sociale.
